

Au 1er octobre 2011

Tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de l'énergie radiative du soleil (c€/kWh)

Tarifs en vigueur pour les installations faisant l'objet d'une demande de raccordement :		Tarif résultant de l'application du coefficient Si			Tarifs résultant de l'application du coefficient Vi							
		T1 (installation intégrée au bâti sur un bâtiment à usage principal d'habitation)			T2 (installation intégrée au bâti sur un bâtiment à usage principal d'enseignement ou de santé)		T3 (installation intégrée au bâti sur un bâtiment à usage principal autre que celui d'habitation, d'enseignement ou de santé)		T4 (installation respectant les critères d'intégration simplifiée au bâti)			T5
		P+Q≤9 kWc	9 kWc<P+Q≤36kWc	P+Q>36 kWc	P+Q≤36 kWc	P+Q>36 kWc	P+Q≤9 kWc	P+Q<9 kWc	P+Q≤36 kWc	36 kWc<P+Q≤100 kWc	P+Q>100 kWc	
entre le 1er juillet et le 30 septembre 2011	S <sub>1</sub> = 0,075 V <sub>1</sub> = 0,095	42,55	37,23	0	36,74	0	31,85	0	27,46	26,09	0	11,68
entre le 1er octobre et le 31 décembre 2011	S <sub>2</sub> = 0,045 V <sub>2</sub> = 0,095	40,63	35,55	0	33,25	0	28,82	0	24,85	23,61	0	11,38